

Motion contre le « Pacte enseignant »

Nous, enseignants et CPE du Lycée Pontus de Tyard, réunis lundi 12 juin 2023 en heure d'information syndicale (organisée par les sections SNES-FSU et SNFOLC de l'établissement), avons pris connaissance du projet du ministère nommé « Pacte enseignant ».

Nous considérons que ce projet ne répond aucunement à nos attentes car :

- il implique des missions supplémentaires pour gagner « un peu plus » et laisse entendre que nous serions en capacité de les exercer alors que nos conditions de travail se dégradent chaque année davantage (par un nombre de missions qui se multiplie, par l'augmentation du nombre de classes dans nos services, par des effectifs par classe de plus en plus lourds, par l'augmentation du nombre de services sur plusieurs établissements pour de plus en plus de collègues victimes d'une suppression partielle de leur poste...),
- il met en danger nos statuts qui définissent clairement et nationalement nos obligations de service,
- il est une fausse augmentation faite de primes qui n'affecte pas le salaire de base et ne comptera pas dans le calcul de notre pension de retraite,
- il ne résoudra pas le problème des remplacements puisque ce sont avant tout les suppressions de postes qui en sont la cause et celles-ci se poursuivent encore cette année,
- et, contrairement aux propos tenus pour inciter les collègues à signer, il les contraindra inévitablement à devoir assurer une astreinte et donc à remplacer les collègues au pied levé même s'il ne s'agit pas de leurs classes ni de leur discipline, ce qui ne sera pas davantage utile pour les élèves.

C'est pourquoi, nous demandons :

- l'abandon du « Pacte enseignant » et informons la direction de l'établissement et le Rectorat de notre refus collectif d'y participer,
- la suspension des suppressions de postes et la création des postes nécessaires afin de permettre un allègement des effectifs par classe et le retour d'un nombre suffisant de professeurs titulaires remplaçants pour les remplacements de courte, moyenne et longue durée,
- une revalorisation immédiate pour tous par l'augmentation de 25 % du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis l'an 2000,
- le retrait de la réforme des retraites qui pousse les personnels à travailler plus longtemps dans ces conditions dégradées.

Considérant que seules ces mesures permettront réellement d'améliorer nos conditions de travail et l'attractivité de notre profession qui sont les gages d'un service public d'éducation de qualité dont un pays développé comme la France ne peut se passer et auquel nos écoliers, collégiens et lycéens ont droit comme leurs prédécesseurs.